



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 17 novembre 2020, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin d'agrandir une affectation espace vert « EV » à même une partie de l'affectation aire écologique « AE » située approximativement au nord-ouest du centre de distribution hydroélectrique sur la rue des Prairies (2020, chapitre 141);
- Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'agrandir la zone EV-6132 à même une partie de la zone AE-6130 située approximativement au nord-ouest du centre de distribution hydroélectrique sur la rue des Prairies (2020, chapitre 142);
- Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin de revoir certains usages et aires d'affectations du sol dans le noyau urbain central (2020, chapitre 143);
- Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de remplacer la zone IN-2548 par la zone CL-2548 et la zone IN-2426 par la zone CV-2426 (2020, chapitre 144).

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 6 janvier 2021.

M^e Yolaine Tremblay, greffière